Affaire Thomas Cook : quand les journaleux dérapent

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose » : telle semble être la devise de certains journaleux tunisiens qui jouent aux journalistes d'investigation en retranscrivant (mal ?) les propos d'un souffleur sans aucun recoupement de l'information.

Il en est ainsi du dernier « papier » (on n'ose pas dire article) publié dans un quotidien sur les supposés torts de la FTH et de son président, Khaled Fakhfakh, dans la gestion de l'affaire Thomas Cook.

A l'apprenti-journaliste et à son souffleur, nous tenons à rappeler quelques vérités sur cette affaire et sur le fonctionnement du secteur du tourisme.

La FTH, pas plus que le Ministère du Tourisme, n'a jamais été et ne pourrait être d'aucune manière partie prenante dans un contrat d'allotement liant un tour-operator à un hôtelier.
Seul l'hôtelier est responsable (puisqu'il est le seul signataire) des conditions de vente, des prix et des délais de paiement consentis au tour-operator. Que certains parmi les hôteliers veuillent aujourd'hui plaider « responsable mais pas coupable » en cherchant un bouc émissaire ne démontre que leur sens très relatif de la responsabilité.

La FTH ne peut entamer des procédures contre Thomas Cook que sur délégation de ses membres hôteliers lésés dans cette affaire. Et c'est ce qu'elle a fait.

Le jugement de 8 mois de prison contre le président de la FTH pour un communiqué de presse n'a pu se faire pour diffamation mais pour nuisance à un tiers et perturbation de sa quiétude « à travers *les réseaux publics de télécommunications* ».
En effet, ce communiqué ne citait nommément aucune personne ni société (**lire notre article**).
Si un tel délit était prouvé, pourquoi n'a-t-on pas condamné tous les membres du Conseil National de la FTH, puisqu'ils sont censés avoir approuvé le

communiqué ? D’autant plus que M. Fakhfakh lui-même n’a pas signé cet objet du délit.

Rappelons aussi que l’avion objet de la saisine de « l’homme d’affaires éminent » (comme le désigne notre journaleux) n’appartenait pas à Condor, la filiale de Thomas Cook, puisqu’il était en leasing.
De surcroît, il ne pouvait faire l’objet d’une « saisine conservatoire » puisqu’il arrivait en Tunisie dans le cadre d’une rotation commerciale.

Enfin, la FTH est une des plus vieilles institutions du secteur et a vu passer à sa tête des personnes qui ont fait le tourisme tunisien. A ce titre, elle fait partie de la mémoire du secteur et ne doit pas être mêlée ni de près ni de loin aux querelles de personnes.

Lotfi Mansour

Khaled Fakhfakh condamné à la prison ferme

Suite au communiqué publié par la FTH en octobre 2019 *(voir ci-dessous)*, son président Khaled Fakhfakh (qui n’avait pas signé le dit communiqué) vient de se voir condamner en première instance à 8 mois de prison en vertu de la loi 86 du Code des Télécommunications. Cet article stipule : *« Est puni d’un emprisonnement de un (1) an à deux (2) ans et d’une amende de cent (100) à mille (1000) dinars quiconque sciemment nuit aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics de télécommunications »*.

En attendant les suites que la justice donnerait en appel à cette affaire, nous ne nous permettons aucun commentaire sinon qu’il n’y a pas de bonne ou de mauvaise loi, tout dépend de l’esprit avec lequel elle est appliquée.

Communiqué de la FTH, octobre 2019

La FTH a appris avec la plus grande consternation la tentative d'immobilisation illégale d'un avion de la compagnie Condor sur l'aéroport de Djerba, ainsi que la décision de cette compagnie de cesser toute activité sur la Tunisie, et toutes les répercussions négatives sur les touristes, sur l'image de la destination, sur le secteur touristique ainsi que sur l'économie nationale.

La FTH condamne avec la plus grande fermeté les agissements individuels et isolés de certains hôteliers qui compromettent la reconstruction d'une confiance indispensable envers nos partenaires étrangers. Les faillites et impayés sont intrinsèques aux risques du métier et nous insistons fortement auprès de nos confrères hôteliers pour qu'ils évitent tout comportement irréfléchi.
La FTH a entrepris une action collective afin de faire valoir les droits des hôteliers touchés par la faillite de Thomas Cook et rappelle qu'un travail collectif et uni est bien plus efficace que des actes isolés.
Par ailleurs, la FTH demande la révision du cahier des charges et lois régissant l'activité des opérateurs touristiques afin d'améliorer les garanties financières nécessaires à ces activités et assurer une plus grande sérénité aux opérateurs nationaux.
La FTH souhaite le meilleur à la Tunisie en cette période électorale et demeure convaincue que le tourisme est l'un des piliers incontournables sur laquelle se basera le développement de notre économie dans les années à venir.

Mourad Khéchine attaque en justice le tourismemagazine.com

Le patron des hôtels Les Orangers nous poursuit pour diffamation suite à notre article concernant la tentative de saisie d'un avion de Condor, filiale de Thomas Cook, en octobre dernier.

En tant que responsable légal du journal letourismemagazine.com et auteur de

l’article **« Avion Condor : l’enfer est pavé de bonne intentions »** publié le 13 octobre 2019, je porte à la connaissance de nos lecteurs que j’ai comparu hier devant la Brigade Criminelle suite à une plainte de M. Mourad Khéchine mettant en cause mon article précité.

En attendant que la justice se prononce, je me permets de souligner que les arguments de M. Mourad, aussi khéchine soit-il, sont bien maigres. Pire, le plaignant est allé jusqu’à se plaindre de la mention dans notre article de « la séquestration de clients » par ses soins, sujet que nous n’avons jamais évoqué ni dans l’article incriminé ni dans aucun autre article.

Ainsi, je considère cette plainte pour « diffamation et propagation de fausses nouvelles » comme abusive et assimilable à une tentative d’intimidation d’un journaliste dans l’exercice de son métier, d’autant plus que M. Khéchine n’avait pas voulu user de son droit de réponse.

De même, je me réserve le droit d’intenter un procès à l’égard de M. Khéchine selon les termes des articles 12, 13 et 14 du Décret-loi n°2011-115 du 2 novembre 2011 relatif à la liberté de la presse, de l’imprimerie et de l’édition.

Lotfi Mansour

Avion Condor Djerba : l’enfer est pavé de bonnes intentions

Un hôtelier tunisien a tenté de faire saisir par la justice un avion de Condor. Cette action, aussi légitime soit-elle, aurait pu avoir des effets collatéraux touchant aux intérêts globaux du secteur.

La tentative de saisie conservatoire à Djerba d’un avion de la compagnie Condor, filiale de Thomas Cook, a eu des répercussions au sein de la

corporation hôtelière. En démissionnant de la FTH, l'hôtelier à l'origine de cette saisie, Mourad Khéchine, rend publique sa démission sur sa page Facebook et accuse la fédération hôtelière de prendre parti pour les Britanniques. Un vrai cas d'école où l'intérêt individuel d'un hôtelier ne sert pas forcément l'intérêt collectif.

Cette tentative de saisie était-elle légitime de la part de l'hôtelier ? Sans doute, tout chef d'entreprise a le droit, le devoir même, de préserver les intérêts de son entreprise sous peine d'être accusé de négligence, voire même d'abus de biens sociaux.
L'action était-elle légale ? Oui, assurément, puisqu'elle a été ordonnée par le juge du Tribunal de première instance de Médenine.
Enfin, était-elle opportune pour les intérêts globaux de l'hôtellerie et du tourisme tunisien ? Essayons d'y répondre.

Dans une lettre adressée au Président de la FTH, l'hôtelier à l'origine de cette action conclut sa missive par la question suivante : *« Doit-on endosser la faillite de Thomas Cook, juste pour attirer la sympathie des Britanniques ? »*
Une telle formulation montre que l'hôtelier en question ignore que rien au monde n'aurait fait autant plaisir aux Britanniques que la saisie d'un avion de cette filiale allemande de Thomas Cook.

En effet, comme nous l'expliquions (lire notre article « **Too big to fail** »), la décision du gouvernement britannique de "laisser tomber" Thomas Cook est d'essence politique et dirigée contre les Allemands, accusés d'avoir mal limogé en 2014 l'ancienne Directrice Générale (britannique) de Thomas Cook, Harriet Green. Un limogeage qui avait été accueilli par une chute de 20% de l'action Thomas Cook à la bourse de Londres.
Le renflouement immédiat de Condor, dont le siège est en Allemagne, par les autorités allemandes (380 millions d'euros, le 24 septembre) est aussi une réponse politique au "lâchage" des Britanniques.
Dans ce contexte, la tentative de saisie de l'avion Condor touche de toute évidence les intérêts allemands et non britanniques.

Au vu de cet imbroglio politico-financier entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, et au vu du poids des opérateurs allemands dans notre destination – qui seront, à l'évidence, solidaires de Condor –, une pareille action coup de poing ne compromet-elle pas les intérêts de la destination et de Djerba sur

le marché allemand ? Peut-on sacrifier un tel marché, qui représentait en 2018 près de 20% des nuitées européennes de Djerba et 17% de celles du pays, pour un hypothétique recouvrement ?

Il est un fait que le poids de cette faillite est lourd pour les hôtels concernés. Cependant, cela leur donne-t-il individuellement le droit de mettre en péril les intérêts de tout un secteur, ou d'agir à la manière d'un éléphant dans un magasin de porcelaine?
Mais la question que tout hôtelier doit désormais se poser est de savoir pourquoi certains de nos hôteliers avaient accepté les délais de règlement excessifs de Thomas Cook, alors que d'autres les ont refusés et ont cessé toute activité avec ce TO.

Il est évident que nos professionnels ont aujourd'hui plus besoin de concertation et de solidarité que de la désignation de boucs émissaires.
Il est évident aussi que le gouvernement tunisien doit être plus actif sur ce dossier, à commencer par des mesures exprimant la solidarité nationale envers les hôtels touchés et la concrétisation des promesses d' "allègement de la trésorerie" faites lors de la **réunion de crise du 24 septembre**.

Lotfi Mansour

Echos de l'IFTM TOP Resa

Pour sa 41ème édition, le salon professionnel IFTM Top Resa se tient à Paris du 1er au 4 octobre. Echos d'un salon qui donne le ton de la nouvelle saison touristique.

Optimisme

Chez la plupart des TO, les capacités aériennes programmées sont en augmentation. Le SETO annonce une augmentation des réservations sur la Tunisie de 18% pour l'hiver 2019/2020. Lors d'une conférence de presse tenue au salon, le Ministre du Tourisme, René Trabelsi, annonce un objectif de 800

000 touristes français d’ici la fin de cette année (ils étaient 663 741 au 10 septembre).

Inquiétude

Si la plupart des professionnels présents affichent leur sérénité quant à la capacité de la destination à surmonter la faillite de Thomas Cook et la récupération par d’autres TO des clients Thomas Cook France, certains s’inquiètent d’une guerre des prix que livreraient des destinations durement touchées par cette faillite, comme l’Espagne, la Turquie ou la Grèce.

En effet, l’annonce, par le président de la confédération espagnole des hôteliers, de la fermeture de 500 hôtels en lien avec la faillite de Thomas Cook donne la mesure de la gravité de la situation des hôtels espagnols. Ces derniers subissent des impayés de 200 millions d’euros.

En comparaison, la facture des impayés chez les hôtels tunisiens ne dépasserait pas 22 millions d’euros (70 millions de dinars) selon l’annonce faite par le Ministre du Tourisme René Trabelsi. Une estimation qui rejoint celle annoncée la veille par le président de la FTH, Khaled Fakhfakh, présent

sur le salon.

Inquiétude bis

Certains professionnels s’inquiètent des conséquences que pourrait avoir la faillite de Thomas Cook sur le marché russe. En effet, au vu du vide laissé par Thomas Cook en Turquie, et sachant que les trois principaux TO du marché russe sur la Tunisie sont turcs, ceux-ci ne seraient-ils pas tentés de rediriger leur surplus de capacité aérienne vers la Turquie ? Une question qui ne relève pas seulement de la science-fiction.

Naissance de Jasmin Airways

La nouvelle compagnie aérienne tunisienne privée était présente au salon. Elle annonce le début de ses activités avec un vol Tunis/Djerba, en attendant l’obtention des autorisations nécessaires aux vols internationaux.

Elle opérera dans un premier temps avec un appareil Embrear 170 de 76 places. Son PDG, Ali Ben Amara *(photo, à droite)*, espère pouvoir porter à moyen terme la flotte à cinq appareils Enbrear.

Rappelons enfin que Jasmin Airways compte parmi ses actionnaires Hasdrubal Thalassa & Spa Hotels.

Tunisian Touch

Succès total pour la première édition du magazine Tunisian Touch, édité par MCM/TunisiaTourism.info, qui était diffusé sur le salon. Rendez-vous pour la prochaine édition à l’ITB Berlin, pour un numéro spécial consacré au patrimoine tunisien : “Le pays des 1001 sites et monuments”.

Tunisian TOUCH
TUNISIE INSOLITE
INSPIRING
Tunisia

Tunisian TOUCH
TUNISIE INSOLITE

Tunisian
touch

Djerba à l’UNESCO

Au cours de la conférence de presse du Ministre du Tourisme, l’Ambassadeur de Tunisie auprès de l’UNESCO, Ghazi Ghraïri, a pu annoncer la réception

officielle du dossier d’inscription de Djerba par le Comité du Patrimoine mondial. Après vérifications, la procédure finale sera donc lancée en février prochain.

Parmi les 12 sites tunisiens actuellement sur la liste indicative, Djerba est le premier à atteindre ainsi l’étape finale de l’inscription grâce à l’action de la société civile et à l’appui efficace du gouvernement et de l’Ambassadeur. On souhaite que le même appui profite bientôt à d’autres sites candidats au Patrimoine mondial.

Thomas Cook ou le syndrome “too big to fail”

Seuls les connaisseurs du secteur ne pouvaient pas croire à une faillite de Thomas Cook. Explication.

Alors qu’une conférence de presse sur **la faillite de Thomas Cook** vient d’être tenue par le Ministre du Tourisme *(photo)*, l’opinion semble obnubilée par la recherche d’un coupable avec l’argument : « C’était prévisible et on aurait dû le prévoir ». Même si son impact sur l’hôtellerie tunisienne reste circonscrit, et relativement restreint par rapport à d’autres destinations.

Certains politiciens ont vu dans cette faillite l’occasion d’accrocher le

Ministre du Tourisme, René Trabelsi ; d’autres, une défaillance dans la gestion des hôtels. A les croire, on aurait dû faire mieux que les Grecs, les Turcs, les Espagnols et toutes les destinations aux moyens incomparablement supérieurs aux nôtres…

Au sein des professionnels, la réaction presque commune est de dire : « Qui l’aurait cru ? ».
En effet, Thomas Cook fait partie des trois mastodontes du tourisme européen et mondial. Sa taille est si prépondérante dans le secteur que personne ne pouvait douter qu’il serait renfloué.
A l’image des grandes banques maintes fois renflouées pour leur éviter la faillite, on a pensé que Thomas Cook le serait aussi, surtout après le plan de sauvetage de l’actionnaire chinois Fosun qui avait mis sur la table 900 millions d’euros. Un plan qui semblait tenir la route et auquel il fallait ajouter 200 millions.

Le gouvernement britannique a préféré sacrifier la société plutôt que de la renflouer, sous prétexte que son « business plan n’était pas convaincant » et quitte à dépenser dans la foulée le double de l’aide demandée.
Comme Barack Obama pour Lehman Brothers, Boris Johnson, le Premier Ministre britannique, a décidé de laisser tomber Thomas Cook. L’aurait-il fait si Thomas Cook n’était pas si allemand ? Condor, lui, vient d’être secouru par les autorités allemandes avec 380 millions d’euros. Prions que le reste des filiales de Thomas Cook le soient aussi par leurs gouvernements respectifs.

Mais revenons à nos moutons (ou plutôt à nos ânes) qui sont allés jusqu’à insinuer une “collusion tunisienne” dans cette faillite. Alors que la seule faute des professionnels tunisiens, à l’instar des professionnels du monde entier, est peut-être d’avoir été trop bien informés de ce que représentait Thomas Cook dans le tourisme mondial : une société “too big to fail”. Et de lui avoir consenti, comme du reste tous les hôtels du monde entier, des délais de paiement excessifs (60 jours, extensibles d’un mois grâce à une clause de non paiement durant un mois par trimestre).

Suite des évènements

Lors de la conférence de presse tenue hier par le Ministre du Tourisme René Trabelsi en présence de l’Ambassadrice britannique et des présidents des fédérations professionnelles tunisiennes , promesse a été faite par le

Ministre de proposer un CMR afin d’étudier la possibilité d’un report de paiement de certaines taxes sous forme d’un “crédit d’impôt”.

Concernant les clients séjournant actuellement en Tunisie, seule la situation des Britanniques est clarifiée (prise en charge des séjours par l’arrangement ATOL-gouvernement britannique de ceux séjournant du 23 septembre au 6 octobre).
Pour les autres nationalités, faute de réponse des filiales concernées, les hôtels tunisiens pourraient demander le règlement par les clients qui se feraient ensuite rembourser selon les règles de la directive européenne des voyages à forfait (en application depuis le 18 juillet 2018) laquelle stipule que le voyagiste doit prévoir la poursuite du séjour et le rapatriement de ses clients en cas de faillite.

Lotfi Mansour

Thomas Cook : quid des clients non britanniques ?

La faillite de Thomas Cook Group a pris effet ce matin même. Tel ne semble pas le cas pour ses filiales européennes.

La faillite de Thomas Cook Group est déclarée effective ce matin et concernera l’ensemble des entreprises du groupe, dont les tour-operators (Thomas Cook, Jet Tours…), les compagnies aériennes (99 avions avec Condor, Thomas Cook Airlines, etc.) et un réseau d’agences de voyages (544 en propre).

Cette débâcle laisse dans l’immédiat quelque 600 000 clients sur le carreau, parmi lesquels seuls les 150 000 Britanniques ont bénéficié d’un plan de rapatriement. Le sort des clients non britanniques de Thomas Cook reste incertain. En Tunisie, il s’agit notamment des clients de Thomas Cook

Allemagne (75 000 clients réalisés en 2018), Jet Tours (France) et Thomas Cook Belgique qui risquent de grands désagréments dans les jours qui viennent, faute d’un plan de rapatriement organisé par leurs pays respectifs.

De sources concordantes, il semble qu’en France la faillite de la maison mère n’entraine pas « l’insolvabilité immédiate » des filiales françaises. De même en Allemagne, la filiale Thomas Cook Allemagne, qui est bénéficiaire, espère toujours éviter le sort de sa maison-mère. Un sursis de quelques jours que les hôtels tunisiens peuvent mettre à profit pour clarifier la situation des clients en cours de séjour en exigeant un règlement auprès des filiales concernées.

Lotfi Mansour